

biles Theologiens qui ont assisté à la dispute? Aucun pourtant ne s'en est aperçu, & ils ont, au contraire, déclaré en pleine Assemblée, qu'il n'y avoit rien de condamné par nôtre Mere la Sainte Eglise, & qui ne fût soutenable & conforme aux principes de l'Ecole.

D'ailleurs Mr. le Grand Vicaire & les Theologiens qui composent ce qu'on appelle le *Consistoire*, qui sont si zéléz pour la saine Doctrine, n'auroient-ils pas obligé ce Religieux à une rétractation publique, s'il avoit été assez temeraire pour fourer dans ses Theses des sentimens qui ne fussent pas orthodoxes, & s'ils y en eussent reconnus? Cependant bien loin de lui faire la correction, ils ne lui ont temoigné que de l'estime, & ce digne Religieux continué ses fonctions à l'ordinaire. De plus, Mr. le Grand Vicaire a donné par écrit la permission d'imprimer les Theses après les avoir retenus un assez long espace de tems pour pouvoir les examiner. De dire, comme la Relation semble le prétendre, qu'il n'est pas assez éclairé sur les matieres Theologiques, il faudroit certainement qu'il le fût bien peu pour ne sçavoir pas discerner ce qui est permis ou deffendu dans l'Eglise, & quelles sont les propositions condamnées par *Innocent XI.* C'est lui faire injure. Ceux qui ont l'honneur de le connoître & de l'aprocher, sont autant de témoins de sa capacité, & de son érudition, tant sur les matieres Theologiques que sur les matieres Canoniques & de Droit Civil.

Une autre fausseté plus grossiere, & pourtant plus maligne, se trouve dans ces paroles: *Les vœux de chasteté & de Religion les plus solennels, n'empêchent point un Religieux d'épouser une fille qu'il aura corrompue, &c.* Cette Doctrine est horrible, & il faut avoir un front plus que d'airain pour l'o-

fer